



L'Intersyndicale de l'EN du 1er degré
des Hautes-Pyrénées

Tarbes le 13 février 2013

à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

Objet : Réunions rythmes par circonscription.

Monsieur le Directeur Académique,

Suite au questionnement de nombreux collègues directeurs, nous vous avons adressé un courrier le 7 février 2013 demandant que nos collègues directeurs soient défrayés pour leur déplacement et que le temps consacré à ces réunions soit défalqué de leur temps de service.

A ce jour, nous n'avons aucune réponse écrite de votre part.

Nous avons donc consulté nos cellules juridiques qui ont toutes confirmé :

- que le courrier reçu par chaque directeur est une invitation,
- qu'une invitation n'a aucun caractère obligatoire,
- que l'autorité ne peut à la fois dire que c'est une invitation et que c'est obligatoire,
- que si l'autorité convoque, et rend donc la réunion obligatoire, elle ne peut parallèlement annoncer qu'elle ne défraie pas.

Nous allons donc préciser ces points à nos collègues pour qu'ils puissent prendre leur décision en toute connaissance de leur droit.

Nous vous demandons d'agréer Monsieur le Directeur Académique l'assurance de notre profond attachement au Service Public de l'Education Nationale et au respect des droits de ses Personnels.

Pour l'intersyndicale Education 65

Daniel Jumère
CGT Educ'Action

Jean Rodriguez
SE-Unsa

Gilles Verdier
SGEN-CFDT

Joëlle Noguère
SNUipp.FSU